



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2024

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 20

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

### Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

### Procuration(s) :

M. BONNASSIOLLE Pierre donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme MULLER Véronique

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. BONNASSIOLLE Pierre, Mme HONTAA Corinne, M. MIMIN Matthieu

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

**Numéro interne de l'acte : 61**

**Objet : Mise à disposition du véhicule et d'agents du SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay pour mise en œuvre d'un service de navette les jours de marché**

Afin d'accompagner le développement des marchés hebdomadaires de Nay qui contribuent pleinement à l'attractivité du centre-ville, la commune a expérimenté au cours de l'été 2024 l'ouverture d'un parking complémentaire à côté de la Gendarmerie, ceci pour étendre l'offre de stationnement à destination des chalands en cette période de forte affluence.

Pour permettre aux usagers de ce parking d'accéder facilement au centre-ville, un service de navette a été mis en place. Ce service de navette a été succès, avec une fréquentation estivale importante. Au cours des mois de septembre et octobre, ce service a été maintenu afin d'observer si le besoin demeurerait en dehors de la période estivale. Il s'avère que, si la fréquentation au cours des mois de septembre et d'octobre a naturellement diminué par rapport aux mois de juillet et d'août, celle-ci reste néanmoins relativement importante, avec une fréquentation qui peut atteindre une quarantaine de passagers certains jours de marché.

En conséquence, il semble justifié de pouvoir maintenir ce service pour répondre à la demande et ainsi accompagner le développement des marchés hebdomadaires naysais.

Toutefois, afin que la mise en œuvre de ce service ne pèse pas davantage sur le fonctionnement normal des services municipaux, des solutions ont été recherchées pour le confier à un partenaire. En l'occurrence, il s'avère que le SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay dispose d'un service de transport (véhicule adapté et personnel assurant la conduite) qui permettrait d'assurer ce service de navette pour le compte de la commune de Nay. La mise en œuvre de ce service de navette par le SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay a été expérimenté au début du mois de novembre et semble répondre au besoin.

Il est ainsi proposé de maintenir ce service de navette les jours de marchés hebdomadaires (les mardis et samedis matins) en conventionnant avec le SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay pour la mise à disposition de son véhicule et de ses agents affectés à sa conduite, dans les conditions fixées dans les projets de conventions joints à la présente délibération.

### **CECI ETANT EXPOSE,**

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 7 novembre 2024,

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** de maintenir le service de navette entre le centre-ville et le parking de la Gendarmerie les mardis et samedis entre 8h30 et 12h30,

**APPROUVE** les projets de conventions de mises à disposition du véhicules et des agents affectés à sa conduite du SIVOM Autonomie de la Plaine de Nay à la commune de Nay pour assurer ce service,

**AUTORISE** le Maire à signer ces conventions de mises à disposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 6)

Pour : Mme BIDART Michelle, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, M. JUNQUET Fabien, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam, Mme HONTAA Corinne (représentée par M. SANCHEZ Laurent), M. MIMIN Matthieu (représenté par Mme MULLER Véronique)

Contre :

Abstention : Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. CHABROUT Guy, Mme MAURIN Marina, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, M. BONNASSIOLLE Pierre (représenté par M. CHABROUT Guy)

N'a pas pris part au vote : Mme MULLER Véronique

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

*Signé BB*

Bruno BOURDAA

Le Secrétaire de séance,